



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER 2021 POUR LA LOCATION DE LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

DÉCISION N° DM-21-029
EN DATE DU 18 JANVIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ; déléguée au développement économique et emploi ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « Les Princesses Castines », « HD Créations », « Made In Sens » et « Aby Gardner », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Les Princesses Castines » dont le siège est situé 18, boulevard de la vieuxville à Saint Cast le Guildo (22380), représentée par Madame Anne HIREL, gérante.
Durée : du lundi 18 janvier 2021 à 11h00 au lundi 25 janvier 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « HD Créations » dont le siège est situé 5, rue Guayes à Thorigny-sur-Marne (77400), représentée par Madame Hélène DUTHILLEUL.
Durée : du lundi 25 janvier 2021 à 11h00 au lundi 1^{er} février 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Made In Sens » dont le siège est situé 2, avenue Jean Jaurès à Montrouge (92120), représentée par Madame Sabine, Marie CHICHE, co-gérante.
Durée : du lundi 1^{er} février 2021 à 11h00 au lundi 8 février 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Aby Gardner » dont le siège est situé 20, avenue Paul Doumer à Neuilly-sur-Marne (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ, gérant.

Durée : du lundi 22 février 2021 à 11h00 au lundi 1^{er} mars 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET